

COLLÈGE CARDINAL MERCIER
asbl



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Chemin des Roussettes 10 - 1410 Waterloo

 02/386 15 47

 02/386 15 61

 institut@collegecardinalmercier.be

(Version 2017-2018)

Ces règlements doivent impérativement se trouver dans le journal de classe de l'élève. Il est fourni gratuitement à l'inscription. En cas de perte, il pourra être acquis au prix de 1,50 €

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'INSTITUT CARDINAL MERCIER

PREAMBULE

Un projet d'établissement exprime une volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur en réalisant, dans les trois prochaines années, les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret "Missions" du 24 juillet 1997 et sont en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, "Mission de l'école chrétienne", ainsi que des projets pédagogiques de la FESeC.

La réalisation de ce projet d'établissement nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation. Cette dernière s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école.

NOS PRIORITES

1. *Sensibiliser et responsabiliser jeunes et adultes au respect et à l'embellissement de notre Institut*

- Multiplier les zones de récolte des déchets en éduquant au tri.
- Rafrâichir ensemble les peintures des classes et couloirs.
- Former au respect de l'environnement scolaire, particulièrement en ce qui concerne l'hygiène.
- Lutter contre le tabac, l'alcool et toute autre assuétude.
- Organiser le ramassage régulier des détritux extérieurs et combattre cette pollution à la source.

2. *Aide aux élèves en difficultés*

- Considérer comme une priorité dans la répartition du NTPP, l'attribution d'heures aux professeurs qui prennent en charge la méthode de travail et le soutien scolaire.
- Promouvoir le parrainage d'élèves en difficultés par des élèves plus à l'aise dans certaines matières.
- Maintenir le contact privilégié avec les parents par la fréquence des bulletins et réunions.
- Permettre aux parents l'information régulière des résultats des élèves.

3. *Projet spécifique pour l'enseignement qualifiant*

- Organiser des périodes de stages en entreprises pour permettre une meilleure intégration du jeune dans le monde du travail.
- Susciter des liens réguliers et constructifs entre le monde du travail et l'école.

4. *Éducation à la citoyenneté*

- Mettre en évidence des valeurs chrétiennes et humaines (tolérance - respect).
- Susciter l'apprentissage de la démocratie.
- Organiser la délégation des élèves et donner une priorité à la formation et à l'accompagnement des délégués de classe.

5. *Éducation culturelle et sportive*

- Organiser des sorties de classe d'une journée ou de plusieurs jours pour favoriser l'approche culturelle des élèves (visite de musées, sortie "cinéma", voyage(s) linguistique(s), voyage "rhéto",...)
- Susciter la pratique sportive chez nos élèves (journée culturelle et sportive, stages sportifs,...)

6. *Ouverture à une dimension spirituelle*

Par le biais des activités proposées par l'équipe de la pastorale scolaire :

- Sensibiliser les élèves aux valeurs humaines et spirituelles inspirées par l'Évangile.
- Soutenir, par des actions de récoltes de fond, des associations caritatives en lien avec nos projets.

Les membres du Conseil de Participation

Le Pouvoir Organisateur

Editeur responsable : Marc Embise – Chemin des Roussettes, 10 – 1410 Waterloo

N° dépôt légal : D/2017-9860/11